

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 562 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'animation du 3e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Comité des fêtes et d'animation du 3e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 3e arrondissement, à l'association Comité des fêtes et d'animation du 3e arrondissement, 2 rue Eugène Spuller (3e), pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2018. N° dossier 2018- 06961, n° SIMPA 39322.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO